



PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR

Appel d'offres

**ACCOMPAGNATEUR DES CHALLENGES**  
**Intelligence Artificielle**

Cahier des charges

Les réponses au présent appel d'offres, ouvert à partir du 26 novembre 2018, seront rédigées en français et sont attendues pour le 14 janvier 2019, 12 heures (midi) à l'adresse électronique suivante : [challenges@bpifrance.fr](mailto:challenges@bpifrance.fr)



## SOMMAIRE

1. Contexte et objectifs .....	3
2. Processus global des challenges IA.....	4
2.a) Phase 1 : Appel d'offres accompagnateurs (objet du présent document).....	4
2.b) Phase 2 : Appel à manifestation d'intérêts sponsors .....	4
2.c) Phase 3 : Appel à projets lauréats .....	5
3. Contenu de la prestation attendue.....	6
3.a) Appui opérationnel sur les AMI sponsors et AAP lauréats .....	6
3.b) Accompagnement des sponsors .....	6
3.c) Actions de communication.....	7
4. Propositions attendues .....	7
5. Critères d'appréciation des propositions .....	8
6. Modalités de financement.....	9
7. Processus de sélection de cet appel d'offres .....	9
8. Modalités de l'appel d'offres .....	10
9. Transmission d'informations – données personnelles.....	10
10. Respect des réglementations et éthique.....	11
Annexe 1 : Calendrier type (en semaines) .....	12
Annexe 2 : Dates prévisionnelles de la vague 1 .....	12

## 1. Contexte et objectifs

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi, désormais leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des start-ups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs.

Grâce à Bpifrance et ses 48 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

Le présent appel d'offres, lancé au titre du Programme d'investissements d'avenir (PIA), vise à sélectionner des prestataires (désignés sous le terme « d'accompagnateurs ») chargés d'accompagner Bpifrance Financement opérateur du dispositif « Challenges IA ».

Dans le cadre du plan « Intelligence Artificielle (IA) » annoncé par le Président de la République, suite au rapport élaboré par Cédric Villani, l'Etat souhaite soutenir le lancement de « Challenges IA » dans les quatre secteurs-clés identifiés comme prioritaires en matière d'intelligence artificielle :

- santé ;
- transport-mobilité ;
- environnement ;
- défense-sécurité.

Chaque « Challenge IA » identifie un « sponsor », public ou privé, porteur d'une problématique applicative précise et de jeux de données.

Dans le cas où le sponsor est un acteur public (administration, collectivité locale, établissement public...), le challenge visera à mobiliser l'IA pour améliorer les services publics et le fonctionnement de la démocratie, dans l'esprit du Govtech Summit organisé à Paris le 18 novembre 2018.

Un challenge conduit à sélectionner une ou plusieurs start-ups lauréates, qui construiront en un délai limité (typiquement de 3 à 12 mois) une preuve de concept (« PoC ») d'une solution innovante à la problématique posée basée sur l'IA. L'objectif du dispositif est ainsi d'encourager l'innovation ouverte entre acteurs aux compétences complémentaires en :

- permettant à des start-ups de développer leur offre de produits et services : en accédant à des jeux de données et en favorisant les opportunités commerciales ;
- favorisant la transformation numérique des entreprises dans une démarche d'open innovation avec de start-up expertes en IA.

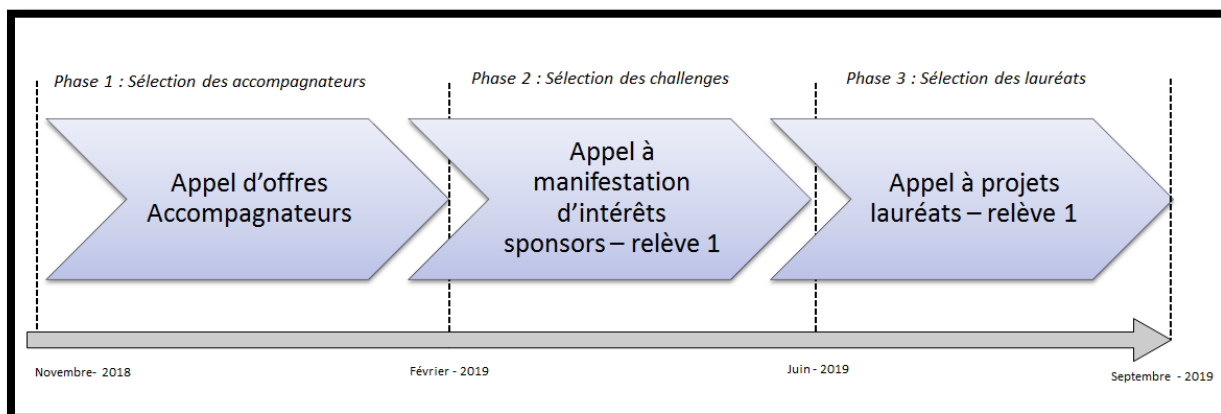
Cette procédure est un marché privé à l'issue duquel la ou les offres les mieux-disantes seront retenues par rapport aux critères indiqués (cf. § 5) et aux précisions éventuellement demandées et apportées par les candidats.

**Pour faciliter l'organisation de ces challenges, des accompagnateurs sont sélectionnés lors de cet appel d'offres. Ils seront engagés sur une durée de 3 ans maximum pour un total de 10 challenges maximum par thématique.**

Ce dispositif d'envergure nationale s'inscrit dans le prolongement des appels à manifestation d'intérêt (AMI) « Challenges Big data » (février 2014) et « Challenges Numériques » (septembre 2015) déjà organisés dans le cadre du PIA, en tenant compte des retours d'expérience sur ces AMI.

## 2. Processus global des challenges IA

Le processus global des challenges en intelligence artificielle est organisé en trois phases successives :



Calendrier type des AMI sponsors et AAP lauréats : cf. annexe 1

### 2.a) Phase 1 : Appel d'offres accompagnateurs (objet du présent document)

Dans la première phase du processus, Bpifrance Financement sélectionne des prestataires ayant vocation à l'appuyer dans la mise en œuvre du dispositif (les « accompagnateurs »), dont le rôle est décrit ci-dessous (cf. § 3).

### 2.b) Phase 2 : Appel à manifestation d'intérêts sponsors

L'Etat lancera un AMI « Challenges IA », opéré par Bpifrance Financement et pris en charge au niveau de sa plateforme de dépôt, ouvert en continu auquel répondront directement des entreprises ou des entités publiques avec des propositions de challenges.

L'accompagnateur communiquera au niveau national sur les « AMI sponsors » et en sollicitant des entreprises et entités publiques pouvant y répondre.

Les challenges proposés auront une durée de 3 à 12 mois et devront s'inscrire dans le domaine de l'intelligence artificielle appliquée à un des quatre secteurs identifiés comme prioritaires dans le cadre de la stratégie française sur l'intelligence artificielle :

- santé ;
- transport-mobilité ;
- environnement ;
- défense-sécurité.

Ces propositions de challenge seront relevées par « vague », deux fois par an.

Pour chaque vague, un à trois challenges seront retenus par thématique. L'Etat prévoit de retenir au total 40 challenges sur 3 ans (10 par thématique). Les entreprises ou entités publiques qui auront proposé les challenges sélectionnés bénéficieront de l'appui de l'accompagnateur pour préparer le lancement du challenge (spécification fine du besoin, conditions d'accès aux jeux de données, etc.).

Une présélection des challenges sera réalisée par l'accompagnateur sur la base des critères de l'AMI. L'accompagnateur organisera ensuite les auditions des challenges ainsi présélectionnés pour le compte de Bpifrance Financement. Ces auditions auront lieu dans les locaux de Bpifrance au 6/8 boulevard Haussmann, 75009 Paris. Les challenges ainsi présélectionnés entreront ensuite en phase de sélection.

La sélection des challenges se fera en lien avec le comité de sélection « Challenges IA » composé de l'accompagnateur, de Bpifrance Financement, des services de l'Etat concernés et éventuellement de personnalités qualifiées proposées par l'accompagnateur.

L'accompagnateur aura un rôle de conseil et d'appui opérationnel pour le compte de Bpifrance Financement auprès de sponsors dont les challenges auront été sélectionnés.

Son regard extérieur et expert devra notamment permettre aux sponsors de clarifier le périmètre de leur challenge et de recenser les moyens techniques qu'ils doivent proposer pour la réalisation du challenge (base de données, API, etc.).

L'accompagnateur réalisera ces prestations uniquement pour les challenges s'inscrivant dans la ou les thématiques sur lesquelles il aura été retenu.

### ***2.c) Phase 3 : Appel à projets lauréats***

Chaque challenge fera l'objet d'un règlement qui précisera l'objet du challenge et ses modalités. Il précisera notamment les modalités et critères de sélection des lauréats.

Les challenges de chaque vague seront lancés simultanément au niveau national dans le cadre d'appels à projet lauréats.

L'accompagnateur communiquera au niveau national sur les « AAP lauréats » et en ciblant notamment les start-ups pertinentes pouvant y répondre.

Une présélection des start-ups candidates aux challenges (qui déposeront leur candidature sur la plateforme de dépôt de Bpifrance) sera réalisée par l'accompagnateur sur la base des critères du règlement. L'accompagnateur organisera ensuite les auditions des start-ups candidates ainsi présélectionnées pour le compte de Bpifrance Financement. Ces auditions ont lieu dans les locaux de Bpifrance au 6/8 boulevard Haussmann, 75009 Paris. Les start-ups ainsi présélectionnées entreront en phase de sélection.

La sélection des lauréats se fera en lien avec le comité de sélection « Lauréats Challenges IA » composé de : l'accompagnateur, des sponsors, de Bpifrance Financement, des services de l'Etat concernés et éventuellement de personnalités qualifiées proposées par l'accompagnateur.

A l'issue d'un ou plusieurs challenges, l'accompagnateur sera support à l'organisation de « Demo Day(s) », événements de démonstration des « POCs » par les sponsors et lauréats.

L'accompagnateur réalisera ces prestations uniquement pour les challenges s'inscrivant dans la ou les thématiques sur lesquelles il aura été retenu.

### 3. Contenu de la prestation attendue

#### 3.a) Appui opérationnel sur les AMI sponsors et AAP lauréats

La prestation comprend *a minima* :

- pour chaque AMI « Challenges IA » (cf. §2.b) sur la ou les thématiques où l'accompagnateur a été retenu :
  - l'expertise des dossiers de soumission des challenges déposés sur la plateforme de dépôt de Bpifrance. L'accompagnateur pourra faire éventuellement appel à des personnalités qualifiées pour expertiser les différents dossiers ;
  - la présélection des challenges les plus pertinents : suite à chaque AMI « Challenges IA », les accompagnateurs proposeront à Bpifrance Financement, en lien avec les services de l'Etat concernés, une liste motivée de challenges présélectionnés ;
  - l'organisation des auditions des challenges présélectionnés dans les locaux de Bpifrance (6/8 boulevard Haussmann, 75009 Paris), en lien avec le comité de sélection « Challenges IA » (Cf. §2.b) ;
  - la participation au COPIL Challenges.
- pour chaque « AAP lauréats » (Cf. §2.c) sur la ou les thématiques où l'accompagnateur a été retenu :
  - l'expertise des dossiers de soumission des projets déposés sur la plateforme de dépôt de Bpifrance : l'accompagnateur pourra faire éventuellement appel à des personnalités qualifiées pour expertiser les différents dossiers ;
  - la présélection des candidats les plus pertinents : suite à chaque « AAP lauréats », les accompagnateurs proposeront à Bpifrance Financement, en lien avec les services de l'Etat concernés, une liste motivée de candidats présélectionnés ;
  - l'organisation des auditions des candidats présélectionnés dans les locaux de Bpifrance (6/8 boulevard Haussmann, 75009 Paris), en lien avec le comité de sélection « Lauréats Challenges IA » (Cf. 2.c). Le cas échéant, ces auditions pourront notamment se faire sur présentation des travaux réalisés (par exemple sur une semaine) par les candidats sur des jeux de données de tests fournis par les sponsors ;
  - la participation au COPIL.
- pour chaque projet lauréat, un rapport présentant les résultats finaux de chaque challenge terminé est à transmettre à Bpifrance Financement et aux services de l'Etat concernés.

#### 3.b) Accompagnement des sponsors

Suite à la sélection des challenges lors de l'AMI « Challenge IA », le résultat attendu de

l'accompagnement est de permettre à chaque sponsor (entreprises ou entités publiques dont le challenge a été sélectionné) de définir clairement son challenge et les jeux de données qui seront exploités avant le lancement conjoint au niveau national de l'AAP lauréats.

L'accompagnement, adapté aux besoins des sponsors, prendra la forme d'une intervention pouvant se dérouler sur plusieurs jours et d'un suivi par journée ou demi-journée, réalisé sur une durée de quelques semaines réalisée individuellement pour chaque sponsor

Cette prestation doit permettre :

- d'accompagner le sponsor dans la définition d'une stratégie ambitieuse de valorisation de ses données par l'IA ;
- de contribuer de façon critique à la définition du des challenges dans une approche de design de services ;
- de participer à la mise en place technique du challenge (interfaces nécessaires pour accéder aux données, conformité aux principaux frameworks qualité et labellisation des jeux de données, etc.).

L'expertise technique en IA de l'accompagnateur doit permettre d'aider opérationnellement le sponsor sur la durée du challenge.

L'accompagnateur réalisera ces prestations uniquement pour les challenges s'inscrivant dans la ou les thématiques sur lesquelles il aura été retenu.

A l'issue de la prestation, l'accompagnateur transmettra au sponsor un livrable récapitulant l'ensemble des informations nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle de son challenge, avec notamment le règlement du challenge selon le canevas qui sera fourni par Bpifrance Financement. Bpifrance Financement, en lien avec les services de l'Etat concernés, lancera ensuite conjointement au niveau national l'ensemble des challenges dans un appel à projets « AAP lauréats » en y intégrant les règlements des challenges qui auront été fournis.

### **3.c) Actions de communication**

La prestation comprend *a minima* :

- des moyens mis en place pour la visibilité et la communication au niveau national des « AMI challenges » et « AAP lauréats » ;
- un support à l'organisation de « Demo Day(s) », événements de démonstration des POCs par les sponsors et lauréats organisés par Bpifrance Financement en lien avec les services de l'Etat concernés.

## **4. Propositions attendues**

Les propositions à cet appel d'offres doivent être portées par une entité ayant une forte expertise technique en IA, avec des capacités d'animation et d'accompagnement des écosystèmes d'innovation et des connaissances sur au moins une des thématiques adressées (santé, transport-mobilité, environnement et défense-sécurité).

Les propositions peuvent ainsi être soumises par des cabinets de conseil, des pôles de compétitivité, des incubateurs/accélérateurs, des métropoles French tech, des grappes

d'entreprises, des agences régionales d'innovation ou de développement ou de consortia formés par ce type d'entité.

En cas de consortium, celui-ci doit nécessiter un partenariat aux compétences fortes et complémentaires par rapport aux objectifs de la prestation.

Les propositions peuvent adresser une ou plusieurs thématiques identifiées pour ces challenges en intelligence artificielle.

Les conditions financières des propositions de réponse au présent appel d'offres ne devront pas dépasser 125 000 € (cent-vingt-cinq mille euros) TTC par thématique.

## 5. Critères d'appréciation des propositions

Le ou les candidats seront classés par thématique à l'issue d'une étude approfondie par Bpifrance Financement des propositions en lien avec les services pilotes de l'Etat et sur la base de critères définis ci-dessous :

- **critère 1 : expertise en IA pour les thématiques choisies (30%) :**
  - o expertise technique en IA ;
  - o expertise sectorielle (en santé, en transport-mobilité, en environnement et/ou en défense-sécurité) et connaissance des enjeux IA associés ;
  - o capacité à convaincre les sponsors à mettre à disposition des données.
- **critère 2 : capacité d'animation et d'accompagnement des sponsors (20%) :**
  - o capacité à communiquer sur les Challenges IA auprès des sponsors potentiels ;
  - o capacité à mobiliser pro-activement les sponsors ;
  - o capacité d'accompagner les sponsors dans la définition de leur challenge et capacité à les accompagner à mettre à disposition les jeux de données ;
  - o capacité à proposer des personnalités qualifiées pour le jury de sélection.
- **critère 3 : capacité d'animation et d'accompagnement des start-ups (20%) :**
  - o capacité à communiquer sur les AAP lauréats auprès des candidats ;
  - o capacité à mobiliser pro-activement les lauréats ;
  - o capacité d'accompagner les lauréats du début du projet jusqu'à leur rapport de fin de programme.
- **critère 4 : capacité d'appui opérationnel (10%)**
  - o capacité à constituer des jurys de présélection ;
  - o capacité à mobiliser des personnalités qualifiées ;
  - o capacité à organiser les présélections et les auditions ;
  - o capacité à être support dans l'organisation de(s) « Demo day(s) ».



- **critère 5 : pertinence de l'accompagnateur (10%) :**
  - o qualité de l'équipe mobilisée ;
  - o qualité de la méthodologie proposée ;
  - o cohérence du consortium le cas échéant ;
  - o expériences antérieures réussies.
- **critère 6 : conditions financières de la proposition (10%) :**
  - o modalités de dégressivité pour les candidats répondant à plusieurs thématiques.

## 6. Modalités de financement

La prestation d'accompagnement sera intégralement prise en charge par Bpifrance Financement dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA).

Le paiement de la prestation se fera sur présentation d'un relevé de dépenses réalisées par an sur la base de factures détaillées selon des modalités qui seront précisées dans le contrat de prestation de service avec les accompagnateurs retenus. Le paiement de ces dépenses ne pourra dépasser plus de 125 000 € (cent-vingt-cinq mille euros) TTC par thématique (cf. §4). Tout dépassement ne pourra faire l'objet d'une prise en compte et ne pourra donc faire l'objet d'un règlement.

Les prestataires retenus seront engagés sur une durée de 3 ans maximum pour un total de 10 challenges maximum par thématique.

## 7. Processus de sélection de cet appel d'offres

Les dossiers soumis à cet appel d'offres seront examinés par un comité d'experts composé de Bpifrance Financement et des services de l'Etat concernés.

Ce comité d'experts décidera le passage en audition (29, 30 ou 31 janvier 2019, dans les locaux de Bpifrance (6/8 boulevard Haussmann, 75009 Paris) d'une ou plusieurs propositions sur les bases des critères d'appréciation des propositions (cf. §5). Les auditions permettent un examen plus précis des différentes propositions par le comité d'experts. Celui-ci remet ensuite ses conclusions au comité d'engagement « subventions – avances remboursables » du Programme des Investissements d'Avenir qui décide de sélectionner une ou plusieurs propositions.

Les réponses définitives seront envoyées par courriel au plus tard le 28 février 2019.

La décision de sélectionner une proposition pourra être accompagnée de conditions particulières émises par le comité d'engagement « subventions – avances remboursables ».

Bpifrance Financement conclut un contrat de prestation de service avec chacun des accompagnateurs retenus. Un délai moyen de trois mois est prévu entre la clôture de l'appel d'offres et l'envoi des contrats de prestation.

## 8. Modalités de l'appel d'offres

Les réponses au présent appel d'offres seront rédigées en français et sont attendues pour le 14 janvier 2019, 12 heures (midi) à l'adresse électronique suivante : [challenges@bpifrance.fr](mailto:challenges@bpifrance.fr).

Le courriel aura pour objet « Appel d'offres – Accompagnateurs Challenges IA » et ne devra pas excéder la taille de 8 Mo.

Le dossier de soumission devra comporter :

- un dossier synthétique prenant en compte les différents critères d'appréciation des propositions (cf. § 5) (20 pages maximum) ;
- un devis forfaitaire détaillé par challenge avec coût total HT et TTC de la prestation prenant en compte les différents éléments attendus dans le cadre de la prestation (cf. § 3) ;
- un extrait Kbis, avec les documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager;
- la justification de la régularité de la situation fiscale et sociale du candidat ;
- la justification que le candidat n'est pas en situation d'entreprise en difficulté.

Chaque candidat présélectionné devra compléter un « questionnaire de référencement fournisseur » et y associer les pièces administratives demandées avant tout passage en audition. Les modalités de ce questionnaire seront transmises aux candidats présélectionnés lors de leur convocation aux auditions.

Le candidat ne pourra être sélectionné que s'il a rempli ledit questionnaire, fourni les documents nécessaires au référencement et que son évaluation est jugée satisfaisante par Bpifrance Financement. A défaut, un autre candidat sera sélectionné.

Les candidats communiqueront via une adresse courriel authentifiée et sécurisée. Cette adresse courriel sera également utilisée pour la conduite des échanges et pour communiquer les décisions du comité d'engagement au cours du processus de l'appel d'offres.

Les dossiers qui seraient reçus par voie électronique après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus.

## 9. Transmission d'informations – données personnelles

Les dossiers de candidature sont mis à disposition, aux fins du déroulement de l'appel d'offres et de ses suites, de Bpifrance Financement, du ministère de l'Economie et des Finances, et du Secrétariat Général pour l'Investissement, ce à quoi les candidats consentent expressément.

Les destinataires, ci-dessus mentionnés, respecteront la plus stricte confidentialité à l'égard des informations contenues dans les dossiers de candidature.

Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre de la candidature au présent appel d'offres sont obligatoires pour le traitement et la gestion des candidatures et en particulier pour leur traitement informatique effectué sous la responsabilité de Bpifrance Financement.

Celles-ci pourront également, de convention expresse, être utilisées ou communiquées au ministère de l'Economie et des Finances, au Secrétariat Général pour l'Investissement ainsi qu'aux autres personnes morales du groupe Bpifrance Financement, ou tout tiers intervenant pour l'exécution de l'opération, dans la limite nécessaire au déroulement du présent appel d'offres et de ses conséquences.

Conformément à la réglementation applicable<sup>1</sup>, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition pour motifs légitimes aux informations les concernant. Ces droits peuvent être exercés par l'envoi d'un courrier à Bpifrance<sup>2</sup>. Elles disposent également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

## 10. Respect des réglementations et éthique

Le candidat reconnaît l'importance que le Groupe Bpifrance attache au respect de la réglementation et à l'éthique commerciale en général. Le Groupe Bpifrance attend que le comportement du candidat ne puisse pas nuire à sa réputation ou l'exposer à des sanctions et que celui-ci respecte l'ensemble des réglementations qui lui sont applicables.

Vos interlocuteurs pour toute demande de renseignements :

**Bpifrance Financement :**

- Franck BERNARD : [challenges@bpifrance.fr](mailto:challenges@bpifrance.fr)

**Ministère de l'Economie et des Finances :**

- Hugo MANIA : [hugo.mania@finances.gouv.fr](mailto:hugo.mania@finances.gouv.fr)

---

<sup>1</sup> Notamment le règlement européen 2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD) et les dispositions nationales relatives à l'informatique, aux fichiers et libertés

<sup>2</sup> Bpifrance - DCCP, Délégué à la protection des données,  
27-31 avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons-Alfort Cedex

## **Annexe 1 : Calendrier type (en semaines)**

### AMI Sponsors :

- Publication : S0
- Clôture : S6
- Présélections : S8
- Auditions : S11
- COPIL sélection : S11

Rédaction des règlements : S12 – S13

### AAP Lauréats :

- Publication : S15
- Clôture : S18
- Présélections : S20
- Auditions : S23
- Sélection : S24

## **Annexe 2 : Dates prévisionnelles de la vague 1**

### AMI sponsors :

- Publication : début mars 2019
- Clôture : mi-avril 2019
- Présélections : fin avril/début mai 2019
- Auditions : mi-mai 2019
- COPIL de sélection : mi-mai 2019

Rédaction des règlements : fin mai / début juin 2019

### AAP Lauréats :

- Publication : début juin 2019
- Clôture : début juillet 2019
- Présélections : mi-juillet 2019
- Auditions : début septembre 2019
- Sélection : mi-septembre 2019